

# Conseil municipal : le budget 2020 a été adopté

Jeudi 18 juin, le conseil municipal a débuté par l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice précédent qui se monte à 172 723,10 €. 150 000 € seront affectés en investissement et un report en fonctionnement de 22 723,10 € pour l'exercice 2020.

**TAUX DE L'IMPOSITION LOCALE.** Avant le vote du budget, les élus ont voté les taux de l'imposition locale qui seront les mêmes que l'année passée : taxe habitation, 14,22 % ; taxe foncière (bâti), 18,54 % ; taxe foncière (non bâti), 70,44 %. Olivier Boixière, premier adjoint, a ensuite exposé le budget communal 2020 qui s'élève à 1 559 000 € soit en fonctionnement à 993 000 € et en investissement 566 000 €. Celui-ci tient compte des reports de l'exercice 2019. Le budget a été voté à l'unanimité.

**TARIFS MUNICIPAUX.** Les tarifs pour la cantine et la garderie augmenteront de 0,05 €, celui des salles communales est maintenu jusqu'en décembre 2020. Dans le cadre de la mutualisation de l'ALSH, la convention, qui lie les communes de Saint-Hélen, La Vicomté et Pleudihen, a été renouvelée avec extension du centre pour le mois de juillet. Les tarifs 2020-2021, suivant les cinq tranches du quotient familial (QF), des tarifs avec repas et goûters à la journée ou à la semaine, ne seront pas augmentés. Une réduction de 50 % sera accordée pour le troisième enfant, hors accueil de matin et soir. Du lundi 6 juillet au vendredi 31 juillet, la commune accueillera les enfants, âgés de 3 à 6 ans, tandis que les 7 à 12 ans seront accueillis à Pleudihen. La dernière semaine des vacances en août, l'ALSH se déroulera à Pleudihen, des travaux étant en cours à la garderie de La Vicomté. L'ALSH sera ouvert à partir de 9 h jusqu'à 17 h 15. Les enfants pourront être accueillis entre 7 h 30 et 9 h et la garderie du soir entre 17 h 15 et 18 h 45 (tarif entre 1 € et 1,35 € suivant le QF). Pour tout retard à partir de 18 h 45, le barème sera multiplié par cinq pour chaque quart d'heure entamé.

**ARGENT DE POCHE.** L'opération va être relancée durant les vacances scolaires d'été et de la Toussaint. Elle concernera cette année les jeunes nés en 2002, 2003, 2004. Renseignements à la mairie, tél. 02 96 83 21 55.